

**Compte rendu de la réunion du conseil municipal de Prévost, tenue le 11 mai 2020: deuxième séance virtuelle de notre Conseil de ville.**

Le citoyen Yvon Blondin demande à monsieur Germain quel pourrait être le coût final du projet le Pôle du Savoir sans y inclure le coût de la future école secondaire. Après une brève explication, le maire avance le montant de 5 à 10 millions, mais ajoute qu'on parle d'un investissement et non d'une dépense qui pourrait se financer en partie par l'attraction que créerait cette même école avec la venue de nouvelles familles dans notre ville.

Un groupe de résidents du secteur du Vieux-Shawbridge a fait parvenir à votre chroniqueur un document d'une dizaine de questions pertinentes au développement de l'ancien terrain de golf et du futur Pôle

du savoir. Les sceptiques sont nombreux sur l'avenir (possiblement domiciliaire) de cet espace vert et de la position de la Ville à son égard: futur parc urbain ou futur Clos du golf? Que dire de la rue Principale qui devra supporter la circulation engendrée par le Pôle du Savoir, l'école secondaire et un possible développement résidentiel. Devra-t-on la transformer en boulevard urbain? Monsieur le maire devrait déjà en avoir pris connaissance. Peut-on qualifier ce document de début d'une consultation écrite?

La carte électorale de Prévost a été redessinée, les secteurs 1, 5 et 6 demeurent inchangés, le 2, 3 et 4 ont subi des modifications.

Des budgets sont disponibles pour de nouvelles pratiques sanitaires et écologiques. On peut citer comme exemple: mouchoirs, linges de toilette lavables, bidets, toilette à terreau pour ne citer que quelques produits visés. La Ville offre des subventions; les informations sont disponibles à l'Hôtel de Ville.

La Ville veut améliorer la santé du lac Écho: des normes plus rigoureuses concernant les embarcations sont visées ainsi que des endroits désignés comme descente à l'eau.

Sept stationnements municipaux seront ouverts durant l'hiver, au moment des tempêtes de neige, pour que des citoyens puissent y stationner leur auto le temps de déblayer leur propre entrée.

La Maison de Prévost a amassé plus de 16 000 \$ pour une collecte de fonds spéciale; notre Ville avait promis de doubler la somme jusqu'à concurrence de 10 000 \$, cela fait une jolie cagnotte de plus de 26 000 \$. Bravo!

Le nouveau contrat de récupération des ordures qui vient à

échéance en décembre sera négocié conjointement avec la Ville de Saint-Hippolyte, ainsi il y a une possibilité d'économie d'échelle. La vidange de l'étang aéré n° 3 (nos égouts) sera effectuée pour la somme de 141 462 \$ taxe incluse. La tout débutera le 18 mai 2020. Si vous percevez des odeurs, il y a une bonne raison.

L'achat de pinces de désincarcération a été voté pour la somme de 58 222 \$, elles équiperont le nouveau camion à incendie tout neuf qui arrivera sous peu.

Un changement de zonage a été voté créant la zone H312-1: une résidence avec une cinquantaine de chambres accueillera des personnes autonomes et semi-autonomes.

**Questions du public**

Carole Baillargeon, rue Cimon, demande à monsieur le maire si le déménagement du garage municipal est prévu; celui-ci répond que cette solution est envisagée.

Étienne Marleau a constaté que la rue de la Station (côté ouest de la 177) est plus étroite depuis les tra-

vaux qui y ont été effectués. Monsieur le maire a répondu que la Ville n'avait pas plus de place pour intervenir. Ajoutons l'intersection de la Station et Principale (petite église blanche) où des camions pleine longueur doivent parfois se reprendre à deux fois pour s'y engager.

Alexandre Poirier demande où en sont rendues les négociations avec le développement futur du terrain de golf; le maire répond qu'il n'y a eu que des réunions informelles.

Jonathan Bourret désire savoir si les dépenses de notre Ville vont diminuer en 2020, vu une possible baisse des revenus causée par le COVID 19; monsieur Germain est conscient de cette possibilité (taxe Bienvenue, activités sportives et autres), mais pas un mot sur des coupes dans les opérations courantes.

La rue du Terroir aura droit à des réparations partielles cette année; cela faisant suite à la demande d'une résidente du secteur.

## Aux arbres!

MICHEL FORTIER

*Aux arbres*, ce poème de Victor Hugo écrit en 1843, commençait par: «Arbres de la forêt, vous connaissez mon âme!» C'est dire que les arbres ont une âme pour accueillir l'âme des autres! Pour la revue *Science & Vie* qui n'est pas réputée pour ses états d'âme, elle titre (éd. nov. 2019) – *Arbres: ils peuvent nous sauver*, puis *Arbres: un peuple immense et menacé* en ajoutant qu'ils sont 3 000 milliards. Ils ajoutent que les forêts sont la meilleure arme contre le CO<sub>2</sub>, qu'ils peuvent augmenter les rendements agricoles, que l'arbre est un véritable *alien* arrivé sur terre avant nous et qu'ils s'entraident grâce à leur réseau de racines et de mycorhizes.

À Prévost, le maire Germain a sauvé *in extremis* les arbres plus que centenaires qui longent l'an-

cieun terrain de golf sur la rue Principale. Un ingénieur obéissant devait tous les faire couper afin d'aménager de nouvelles conduites d'eau souterraine et, au-dessus, un trottoir. La cause est juste, mais... ces arbres ont été témoin de la naissance de Lesage et Shawbridge. Le maire Germain tout comme les Prévostois de souche ou d'adoption ont un lien d'affection avec ces arbres qui étaient là avant le pont Shaw; c'est vous dire qu'ils ont une histoire!

Au Japon, dans la préfecture de Gifu dans la région de Kiso, réputée pour ses forêts, il n'est pas rare de nommer des arbres qui ont atteint l'âge vénérable de 150 ans. On y pratique une cérémonie où l'arbre reçoit un collier auquel est attaché son nom. Au cœur du village de Kashimo, aujourd'hui intégré à la ville de Kanatsugawa, un cyprès de 1200 ans passés est désigné «Monument national naturel». C'est le Kashimo Osugi, ou Grand cèdre de Kashimo.

Peut-on imaginer un jour nommer nos arbres centenaires? Imaginons le respect qu'inspire une forêt où l'on nommerait les arbres de plus de 150 ans. On y trouverait des chênes, des pins, des érables et peut-être même des ormes qui ont vu le jour alors que le curé Labelle n'avait pas 37 ans et qu'il devenait curé de Saint-Jérôme.



Photo: Michel Fortier

## Armes à feu

# De nouvelles interdictions

ÉMILIE CORBEIL

**Au premier mai, le gouvernement du Canada interdisait une gamme plus élargie d'armes et de dispositifs d'armes à feu en modifiant son règlement. Les modifications apportées font écho, selon Rhéal Fortin, député de la Rivière-du-Nord, au désir des citoyens du Québec de voir les armes d'assaut de type militaire être bannies. Malgré l'opposition de certains groupes, il croit ces changements nécessaires dans un contexte où ces armes peuvent faire d'immenses dommages lorsqu'elles se retrouvent dans de mauvaises mains.**

**Des armes d'assaut de type militaire**

La Ruger Mini-14 et la Sa Vz 58, qui ont servi dans le récent attentat qui a fait 23 morts en Nouvelle-Écosse, ont aussi été utilisées lors de tueries de masse par le passé: la première à Polytechnique, la seconde lors de l'attentat de Québec.

Avant le 1<sup>er</sup> mai, ces armes à feu étaient légales et très faciles à obtenir. Elles font désormais partie de l'arsenal interdit. C'est sur la base du calibre, de l'énergie initiale et de la capacité des chargeurs au niveau des armes semi-automatiques que tout s'est joué pour le règlement.

Au total, quelque 1500 modèles d'armes à feu sont maintenant illégaux. Ces armes ont été prohibées parce qu'elles font partie d'une des trois catégories suivantes:

1. Elles ont une action semi-automatique avec une capacité de tir rapide soutenu (chargeur grande capacité).
2. Elles ont une âme de plus de 20 mm (assimilables à un lance-grenade).
3. Elles ont une énergie initiale de plus de 10 000 joules (utilisées comme armes anti-aériennes).

**Rien à voir avec la chasse**

D'entrée de jeu, Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides-Labelle et Rhéal Fortin, député de

Rivière-du-Nord, ont tenu à préciser que les modifications réglementaires ne touchaient en rien ceux et celles qui pratiquent la chasse sportive, une activité qu'ils supportent et encouragent.

André Corbeil, chasseur de grande expérience et instructeur de manie- ment d'armes à Mont-Laurier, leur donne raison. À priori, les armes dont il est question n'ont rien à voir avec la chasse sportive pratiquée au Québec.

**Deux années d'amnistie**

Jusqu'au 30 avril 2022, les personnes qui ont acquis légalement une arme désormais prohibée bénéficieront d'une immunité. Pour Rhéal Fortin, qui a travaillé active-

ment au projet de modification réglementaire, il s'agit d'une mesure appropriée, puisqu'il faut laisser aux gens le temps de s'y conformer.

Pendant ces deux années, le gouvernement libéral travaillera sur un programme de rachat, ainsi que sur une option permettant aux propriétaires d'armes prohibées de participer à un régime de maintien des droits acquis.

Si, pour le député, le fait d'offrir une indemnisation de rachat aux détenteurs touchés est incontournable, il est par contre totalement opposé à l'établissement d'un droit acquis qui permettrait aux propriétaires d'armes prohibées de les conserver indéfiniment.

Sa principale crainte à ce sujet réside dans le fait qu'un prochain gouvernement pourrait choisir d'annuler la modification réglementaire, et que son action serait facilitée dans le cas où des milliers d'armes touchées par l'interdiction seraient encore en circulation: «Ce serait catastrophique».



La Sa Vz 58 et la Ruger Mini-14 sont deux des armes qui seront prohibées